AR Prefecture

016-211603378-20240530-2024_30_05_001-DE Reçu le 07/06/2024

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DES-LIONS

NOMBRE DE MEMBRES

Aff, au En exercice Qui ont pris

CM

part à la délibération

15

Séance du 30 MAI 2024

Date de convocation: 23/05//2024 Date d'affichage: 31/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trente mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CHEVALIER, Maire.

Étaient présents : M. BOUTY Anthony, Mme BROUSSE Vanina, Mme BEAULIEU Valérie, Mme CHEVALIER Anick, M. CHEVALIER David, M. COURTIOUX-DELAGE Mathieu, Mme FETIS Sandrine, M. GEMEAU Stéphane, Mme MEILLAT Marie-Odile, M. PAGNOUX Romain, M. VARDELLE Jean-Christophe

Excusés: M. PETUREAU Jean-Paul, Mme BONNETERRE Alexandra, Mme BOUTET Frédérique,

Absent: M. LAFONT Serge.

Secrétaire de séance : Mme MEILLAT Marie-Odile

Objet : Consultation pour le financement des travaux de la salle des fêtes du Moulin de la Cour

Monsieur le Maire indique à l'assemblée avoir consulté La Banque des Territoires, le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne et le crédit mutuel pour :

- Un emprunt de 470 000 € à taux fixe remboursable sur 20 ou 25 ans,
- Un emprunt relais de 110 000 € destiné à financer la TVA de l'opération et remboursable dans 2 ans.

Il présente ensuite le tableau, ci-annexé, reprenant les différentes propositions bancaires et demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Considérant l'état de la dette actuelle et l'intérêt de laisser une marge de manœuvre à la collectivité en cas de travaux conséquents inattendus (catastrophe naturelle, ...) lui permettant de recourir à l'emprunt,

Après avis et analyse de Mme la Conseillère aux Décideurs Locaux de la Trésorerie de Confolens,

- Choisit les propositions suivantes :
 - o Emprunt de 470 000 € sur 25 ans avec amortissement progressif au taux de 3.75 % du Crédit Mutuel,
 - o Prêt relais sur 24 mois au taux fixe de 3.89 % de la Caisse d'Epargne,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir.

AR Prefecture

016-211603378-20240530-2024_30_05_001-DE Reçu le 07/06/2024

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an que ce dessus, Pour extrait conforme en mairie, le 31/05/2024, Le Maire, David CHEVALIER,

Le MAIRE

David CHEVALIER

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.frd